

Cahier des charges d'exploitation du DPF 2023-2027

Rivière Dordogne.

A - Cahier des clauses et conditions particulières.

Filets et engins autorisés :

Licence « Filets » :

- **Plusieurs filets de type Araignée ou de type Tramail, d'une longueur cumulée maximum de 60m, à mailles de 40mm minimum, ou un filet de type Coul de 1,50m de diamètre maximum, à mailles de 40mm minimum.**
- **1 épervier à mailles de 10mm minimum (licence sup. option « épervier» sous autorisation à 9€).**
- **3 nasses à poissons blancs à mailles de 27mm minimum.**
- **3 nasses anguillères à mailles de 10mm minimum.**
- **4 lignes montées sur canne et munies chacune de deux hameçons au plus ou de trois mouches artificielles au plus.**
- **6 balances à écrevisses.**
- **Lignes de fond munies pour l'ensemble d'un maximum de 18 hameçons.**

Licence « Cordes et nasses » :

- **1 épervier à mailles de 10mm minimum (licence sup. option « épervier» sous autorisation à 9€).**
- **3 nasses à poissons blancs à mailles de 27mm minimum.**
- **3 nasses anguillères à mailles de 10mm minimum.**
- **4 lignes montées sur canne et munies chacune de deux hameçons au plus ou de trois mouches artificielles au plus.**
- **6 balances à écrevisses.**
- **Lignes de fond munies pour l'ensemble d'un maximum de 18 hameçons.**

Définition de la nasse anguillère : nasse anguillère, bosselle à anguille ou bourgne à mailles de 10mm minimum ou à espacement des verges de 10mm minimum, muni d'une deuxième chambre de capture dont le diamètre de l'orifice d'entrée non extensible est de 40mm maximum.

Définition de la balance à écrevisses : la balance à écrevisses peut être indifféremment ronde, carrée ou losangique ; son diamètre ou sa diagonale ne doit pas dépasser 30cm.